



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU DVOF

VENDREDI 08 JUIN 2018 - 19H30

Salle des Fêtes « Le Palladium »
37, rue de Piscop – 95350 SAINT BRICE

Accueil des Délégués
Vérification des pouvoirs et remise des enveloppes

- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

- ❖ Vérification du Quorum
- ❖ Allocution du Président M. DELFORGE Claude
- ❖ Paroles aux invités
- ❖ Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ❖ Présentation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 1^{er} décembre 2017, paru dans le Journal 95 Foot OFFICIEL et transmis sur les messageries officielles des Clubs

 **Vote**

- ❖ Présentation du budget prévisionnel saison 2018 - 2019 (rapporteur : M. MOREIRA José)

 **Vote**

- ❖ Informations sur les modifications règlementaires (FFF / DVOF)
- ❖ Informations générales (2^{ème} Cérémonie des Lauréats du Football 95 le 22/6, Dotations, siège social...)
Clip promotionnel FFF



- CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE -

- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE -

- ❖ Présentation de la modification statutaire, recommandée par la FFF (article 12.5.3 : le quorum nécessaire pour ouvrir une AG passe de la moitié –du total des voix et des Clubs présents - au tiers)

 **Vote**

- ❖ Récompenses
Remise des récompenses au titre de l'opération « Bénévoles du Mois » 2018
Remise des diplômes PSC 1 aux Clubs
Remise des malles pédagogiques « aide au développement Football Féminin »
Remise Performance Club



- CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Fin de l'Assemblée et Cocktail 

DEBUT : 19H45

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h45, sous la présidence de Monsieur Claude DELFORGE.

Vérification du Quorum

* Nombre de voix composant l'Assemblée Générale :	1218	voix.
* Nombre de voix présentes ou représentées :	961	voix.
* Nombre de Clubs composants l'AG :	110	Clubs
* Nombre de Clubs présents ou représentés :	66	Clubs

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur Claude DELFORGE tient à remercier le Club de Saint Brice FC et la Ville pour l'excellent accueil qui a été réservé au District et pour l'aide apportée à l'organisation de cette Assemblée, qui plus est un vendredi soir, avec la préparation en amont que cela nécessite et le rangement a posteriori.

Il tient à remercier M. Jamel SANDJAK, Président de la Ligue de Paris IDF de Football d'être présent ce soir, c'est un honneur pour le DVOF d'avoir le Président de l'Instance régionale.

Le Directeur Administratif Brendan BARRAU prend la parole pour rappeler dans le détail les points de l'ordre du jour, mentionnant le caractère ordinaire et extraordinaire de cette Assemblée Générale avec plusieurs votes.

Il remercie les membres présents de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, à savoir Mme BAISNEE, MM FEBVAY, PLASSART et PROUTEAU.



S'agissant des conditions de vote, Brendan BARRAU informe qu'une enveloppe a été remise à chaque délégué possesseur d'un pouvoir, comprenant plusieurs bulletins. Il souligne que cette décision de passer par voie papier a été prise par le Comité du DVOF au regard du nombre peu important de questions à cette Assemblée Générale, au caractère habituel des questions, et au coût relativement onéreux que représente les boîtiers électroniques.

Brendan BARRAU souligne également la présence d'un isolement au fond de la salle si besoin est, ainsi que d'une urne. A chaque vote, une demande de procéder à main levée sera réalisée.

M Brendan BARRAU reprend l'ordre du jour qui appelle au discours du Président.



* Allocution du Président Monsieur Claude DELFORGE :

Discours de Claude DELFORGE

* Paroles aux invités :

Pour la Ville de Saint Brice, c'est Mme SALFATI Adjointe au Maire qui rappelle l'importance du travail du District et des Clubs, 1^{ère} discipline du département. Elle se réjouit d'accueillir le Football ce soir et remercie les bénévoles qui œuvrent chaque jour pour les enfants.

Pour la Ligue de Paris IDF, le Président Jamel SANDJAK remercie d'abord le personnel du DVOF et le Directeur du District pour cette organisation et de manière générale pour la tenue du District. Il félicite Claude Delforge et l'ensemble du Comité de Direction pour le travail réalisé, et bien sûr les Commissions, car il sait que c'est un District bien géré et avec des idées pour les Clubs. Justement, le Président Jamel SANDJAK considère que les Clubs du Val-d'Oise sont des clubs bien structurés qui vivent dans un environnement sain. Le Président apporte des informations sur les nouveautés de la saison prochaine, à la fois résultant des obligations fédérales, mais aussi résultant d'une politique régionale, notamment le combat contre les incivilités dans le Football d'où l'aggravation de certaines sanctions.

M Brendan BARRAU poursuit l'ordre du jour qui appelle aux votes suivants :

*** Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 1^{er} décembre 2017**

Doit être approuvé à la Majorité absolue.

Question : Approuvez-vous le PV de l'Assemblée Générale ?

Le vote a lieu à main levée

OUI
100%

NON
0%

ABSTENTION
0%

*** Présentation du Budget Prévisionnel saison 2018 – 2019**

**PROPOSITION DE BUDGET PREVISIONNEL
DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL**

SAISON 2018 / 2019
1er Juillet 2018 au 30 juin 2019

CHARGES	Montant en €uros	PRODUITS	Montant en €uros
TOTAL DES ACHATS	7 632,00 €	TOTAL DES VENTES	471 780,00 €
Objets Promotionnels	2 250,00 €	> Avis de Démissions	76 000,00 €
Matériels et Equipements Sportifs		> Licences	220 000,00 €
Fournitures de Bureau & Informatique	4 000,00 €	> Journal Numérique - Foot 95 Officiel	3 360,00 €
Imprimés Divers	600,00 €	> Amendes et Pénalités	125 000,00 €
		> Droits d'Appels et Réserves & Homologations Tournois	10 000,00 €
Fourniture Entretien & petit matériel	782,00 €	> Livres d'Arbitres	420,00 €
		> Engagements Clubs & Coupes	25 000,00 €
TOTAL SERVICES EXTERIEURS	66 536,00 €	> Cotisations Clubs	12 000,00 €
Entretiens Espaces Verts	4 400,00 €	TOTAL DES SUBVENTIONS	248 995,00 €
Entretiens Bureau & Ménage	11 350,00 €	> DDCS - CNDS Demande ajustée	40 125,00 €
EDF & GDF & EAU	11 500,00 €	> DDCS - Plan Sport Emploi (non dégressif et consolidation)	3 750,00 €
Assurances	2 910,00 €	> Conseil Général 95 (emploi)	24 000,00 €
Photocopies Maintenance & Copies	5 400,00 €	> Conseil Général 95 Fonctionnement	28 000,00 €
Documentation	312,00 €	> Conseil Général 95 Projets	2 500,00 €
Honoraires Commissaire aux Comptes	5 040,00 €	> Préformation (LFP)	7 700,00 €
Honoraires Expert Comptable	6 660,00 €	> Etat (Emploi aidé)	
Honoraires Avocats	0,00 €	> FFF (CDTAP)	20 000,00 €
Frais de Banque	144,00 €	> LPIFF	58 420,00 €
Téléphone (conso et maintenance)	8 000,00 €	CONTRATS OBJECTIFS	64 500,00 €
Affranchissement + la poste	7 100,00 €	LFA	
Maintenance (téléphone, informatique et télésecurité)	3 720,00 €	TOTAL DIVERS	149 097,00 €
TOTAL BUDGETS DES COMMISSIONS	263 183,00 €	> Participations Stagiaires Formations Techniques	45 590,00 €
TERRAINS	820,00 €	> Dons des Bénévoles	28 000,00 €
DELEGUES	5 561,00 €	> Partenariat	50 000,00 €
CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPETITIONS	1 471,00 €	> Produit Financiers	1 100,00 €
FAIR PLAY	1 479,00 €	> Frais Affranchissement	2 600,00 €
CDIF	1 578,00 €	Participation arbitres	9 150,00 €
MANIFESTATIONS OFFICIELLES INTERNES/EXTERNES	39 275,00 €	MECENAT	12 057,00 €
EVENEMENTIEL	47 541,00 €	Deplacements CDTIS	600,00 €
FOOT ANIMATION	15 758,00 €		
FOOT HANDICAP	8 335,00 €		
COUPES	9 880,00 €		
FUTSAL	2 093,00 €		
FEMININES	31 137,00 €		
TECHNIQUE	48 097,00 €		
CDA	50 157,00 €		
TOTAL AUTRES CHARGES EXTERIEURS	46 317,00 €		
Dons Cotisations & Subventions Versées	760,00 €		
Frais sur Véhicule & Carburant	1 000,00 €		
Déplacement Personnel Administratif *membres CD	4 500,00 €		
DONS BENEVOLES	28 000,00 €		
MECENAT	12 057,00 €		
TOTAL IMPOTS & TAXES	19 200,00 €		
Impôts Divers	12 000,00 €		
Taxes sur les Salaires	7 200,00 €		
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	384 530,00 €		
Rémunérations y compris stagiaires	270 000,00 €		
Charges Sociales	110 000,00 €		
Formation professionnelle	4 530,00 €		
TOTAL EMPRUNTS	5 574,00 €		
> Emprunts	5 574,00 €		
TOTAL AMORTISSEMENTS	70 000,00 €		
> AMORTISSEMENTS	70 000,00 €		
TOTAL OPERATIONS	6 900,00 €		
> FINANCEMENT TABLETTES			
> FINANCEMENT LICENCES DIRIGEANTS PART DVOF	6 900,00 €		
TOTAL CHARGES	869 872,00 €	TOTAL PRODUITS	869 872,00 €

En l'absence de José MOREIRA excusé ce soir, c'est le Président Claude DELFORGE qui présente en détail le budget prévisionnel de la saison 2018/2019, et souligne la sincérité de ce budget, notamment par la prise en compte de la baisse prévisible des subventions dites CNDS.

Il rappelle que ce budget a été voté par le Comité de Direction du DVOF, qu'il a été envoyé aux Clubs pour approbation ce soir.

Claude DELFORGE propose aux délégués, si aucune question n'est posée, de procéder au vote.

Doit être approuvé à la Majorité absolue.

Question : [Approuvez-vous le Budget Prévisionnel saison 2018/2019 ?](#)

Le vote a lieu à main levée

OUI
100%

NON
0%

ABSTENTION
0%

* Informations Règlementaires

Serge BOISDENGHIEN, Secrétaire Général, rapporte les modifications suivantes qui seront insérées dans le prochain Règlement Sportif du DVOF suite à l'adoption en séance plénière du Comité de Direction :



MODIFICATIONS DE TEXTE RÈGLEMENT SPORTIF DVOF

(Présentation AG du 08/06/2018)

Texte actuel

44.4 – Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (F.M.I.)

Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la F.M.I. encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement et amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F., avec sursis

- En cas de 2ème non-utilisation ou absence de réponse aux demandées d'informations relatives à la non-utilisation de la FMI émanant de la Commission Départementale compétente : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F.

- En cas de 3ème non-utilisation ou: match ou absence de réponse aux demandées d'informations relatives à la non-utilisation de la FMI émanant de la Commission Départementale compétente : match perdu par pénalité, avec sursis

- En cas de 4ème non utilisation ou absence de réponse aux demandées d'informations relatives à la non-utilisation de la FMI émanant de la Commission Départementale compétente : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.



Modification adoptée au Comité de Direction 22/05/2018

(Effet d'application : 2018/2019)

Nouveau Texte

44.4 – Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (F.M.I.)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la F.M.I. encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**

- En cas de 2^{ème} non-utilisation : **amende** fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F.

- Pour toutes les non-utilisations suivantes : **match perdu par pénalité**, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

- Informations Générales

Point 1 : Soirée des Lauréats

C'est José Diaz Vice-Président du DVOF qui rappelle l'organisation de la 2^{ème} cérémonie des Lauréats le 22 juin 2018 au Golf de Montgriffon, et souligne que l'objectif est de mettre à l'honneur tous les Clubs ayant une récompense cette saison, ainsi que toutes les familles qui œuvrent à savoir les Arbitres, les Educateurs, les Dirigeants.

Point 2 : Dotations

C'est Patrick Barberon Membre du Comité de Direction du DVOF qui annonce le résultat du Groupe de Travail qui s'est réuni à 4 reprises cette saison, dont l'objectif est de valoriser les Clubs qui prêtent leurs installations pour les actions du District.

Le Groupe de Travail s'est employé à regrouper par thèmes tous nos événements, pour qu'aucun club ne puisse être mis de côté. A cet effet, le pôle technique et arbitrage du DVOF procéderont autant que faire se peut par faire des appels à candidatures sous faire d'un cahier des charges exprimant les besoins minimums. Les Clubs pourront ainsi se positionner et seront ensuite récompensés dont les détails seront communiqués.

Point 3 : Siège Social Domont

Claude DELFORGE apporte les derniers éléments sur ce dossier qui dure depuis maintenant plusieurs années. Il exprime son soulagement sur la volonté « constructrice » de la Mairie de Domont pour faire aboutir ce projet d'ensemble de la place Gambetta, avec un accord pour une co-promotion. La promesse de vente a été signée récemment à savoir le 31 mai.

- Questions Clubs

Brendan BARRAU indique qu'aucune question n'a été posée au DVOF.

- CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE –

- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE -

Serge BOISDENGHIEN, Secrétaire Général, propose de faire adopter les modifications statutaires suivantes, suite recommandations de la FFF :



MODIFICATIONS DE TEXTE

STATUTS DU DVOF

(AG du 08/06/2018)

RAPPEL QUORUM

Texte actuel :

12.5.3 Quorum

La présence **de la moitié** au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant **la moitié** au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour.

Proposition

12.5.3 Quorum

La présence **du tiers** au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant **le tiers** au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour.



MODIFICATIONS DE TEXTE

STATUTS DU DVOF

(AG du 08/06/2018)

Objectifs :

- Se mettre en conformité avec les Statuts type de la FFF (recommandation fédérale)
- Harmonisation avec les Statuts des autres instances
- Garantir une ouverture d'Assemblée Générale sans nécessité de reconvoquer (Expérience AG 1^{er} décembre 2017 : quorum atteint de justesse)



Brendan BARRAU rappelle que la Résolution doit être approuvée à la Majorité des 2/3 des suffrages exprimés. Il rappelle l'obligation actuelle à savoir que la présence **du tiers** au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant **le tiers** au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Il annonce ce double quorum atteint et pose la question à l'Assemblée :

Question : Approuvez-vous la Modification Statutaire proposée à l'article 12.5.3 ?
 Le vote a lieu à main levée
 OUI à 100%

Les Statuts sont donc modifiés à l'unanimité et seront diffusés en l'état.
 Le Président remercie les Clubs pour ce vote de confiance.

*** Remise des Récompenses**

- Remise des récompenses au titre de l'opération « Bénévoles du Mois » 2018

Brendan BARRAU informe que le Comité de Direction s'est engagé dans cette démarche fédérale qui consiste à récompenser des bénévoles de Clubs, en ayant une certaine liberté sur les critères de choix (pas uniquement l'ancienneté).

En relation avec la Cion CDIF qui a suivi le dispositif, le District a eu le plaisir de recevoir plusieurs candidatures. Au total, 7 bénévoles sont ce soir récompensés, avec un trophée du District et un cadeau de la Fédération qui sera donné ultérieurement.

Voici la liste proposée par la CDIF et validé par le Comité de Direction :

		Clubs	Nom	Prénom	Numéro de licence
1	Bénévole de club	PRESLES USL FOOT	RIZZA	RICHARD	2547125177
2	Bénévole de club	MONTMORENCY FC	ALI CHERIF	MOURAD	2308078884
3	Bénévole de club	EAUBONNE CSM	DAMAY	ARNAUD	2339984154
4	Bénévole de club	ASSOA	GARNIER	JULIEN	2330046344
5	Bénévole de club	AS COURDIMANCHE	MALVAL	PATRICK	2308101233
6	Bénévole de club	VAUREAL FCM	ROINSARD	LAURENT	2348049142
7	Bénévole de club	BELLOY ST MARTIN ACS	DE FREITAS PEREIRA	NELSON	2348029617

- Remise des diplômes PSC 1 aux Clubs ayant accueillis les sessions

Les Membres du Comité du Direction remettent les attestations et une trousse de secours aux 8 clubs ayant organisés des sessions :

1	ES FRETTOISE
2	AS ERAGNY FC
3	COSMO TAVERNY
4	FC ARGENTEUIL
5	JS VILLIERS LE BEL
6	FC CERGY-PONTOISE
7	FC ST LEU 95
8	AS ERMONT

- Remise des malles pédagogiques « Aide au développement Football Féminin »

C'est Valérie CAIGNARD élue du Comité qui remet les malles pédagogiques aux Clubs ayant créés des sections Féminines U 11 et/ou U13 cette saison :

GONESSE RC	U11F
AS ERAGNY FC	U11F
FOSSÉS FU x 2	U11F + U13F
VEMARS St Witz FC	U13F
ASSOA	U13F

- Remise spéciale – Prix « Performance Sportive » saison 2017/2018

Club Futsal : Sport Cœur Marcouville pour l'accèsion de son équipe aux 32^{ème} de finales de la Coupe de France Futsal

Claude DELFORGE lui remet la récompense en souvenir et félicite le Club pour cette belle performance sur une épreuve nationale.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

M. Claude DELFORGE convie l'ensemble de l'assistance à venir se restaurer autour du buffet offert par le DVOF.

Il souhaite, à toutes et à tous, de très bonnes vacances.